

Corsier-sur-Vevey

c'est par la concorde que les petites choses grandissent

Rapport de Gestion de la Municipalité de



Exercice 2025

Préavis municipal no 08/2026





La course annuelle s'est déroulée le vendredi 12 septembre 2025. Au programme : visite guidée de l'intérieur du barrage de Dixence, montée en téléphérique et balade sur le couronnement du barrage.



Le personnel communal et la Municipalité ont vendangé la vigne communale le samedi 27 septembre 2025.

Généralités

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34)
- du règlement du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey du 23 juillet 2021 (art. 94)

la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport de gestion à votre approbation, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2025.

Conseil communal

M. Fabrice Coppex a assuré la présidence du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2025 et Mme Leatitia Pieper lui a succédé depuis le 1^{er} juillet. Mme Céline Morier a assuré la fonction de secrétaire du Conseil communal, secondée par Mme Natalija Simic en qualité de secrétaire suppléante lors des élections et votations et Mme Sylvia Rossier au poste d'huissière.

Le Conseil communal a tenu cinq séances : les 24 mars, 16 juin, 15 septembre, 27 octobre et 8 décembre 2025.

Les préavis et rapports suivants ont été traités. Le préavis no 09/2025 a été amendé par la Municipalité.

Préavis no 01/2025	Demande de crédit pour la réalisation d'une nouvelle passerelle piétonne suspendue sur la Veveyse, entre En Moille-Saulaz (côté Corsier-sur-Vevey) et la Motte (Côté Blonay – St-Légier)
Préavis no 02/2025	Réaménagement et agrandissement de la place de jeux du Parc Chaplin
Préavis no 03/2025	Réseau 2026 : restructuration du réseau Centre et Ouest des VMCV
Réponse 01/2025	Réponse à l'interpellation « face à la crise du logement, quelles mesures ? »
Réponse 02/2025	Réponse à l'interpellation « Déchetterie, peut-être un ras-le-bol ? »
Préavis no 04/2025	Demande de crédit pour la réfection et l'assainissement du mur de soutènement « aux Omballes » (route de Fenil)
Préavis no 05/2025	Demande de crédit pour la renaturation du ruisseau du Bornalet (sous Nant)
Préavis no 06/2025	Comptes 2024 de la Communauté intercommunale de la gestion de la CIEHL
Préavis no 07/2025	Comptes 2024 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 08/2025	Comptes 2024 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Préavis no 09/2025	Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2024
Préavis no 10/2025	Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités Rivelac (SRGZA)
Préavis no 11/2025	Arrêté d'imposition pour l'année 2026



Le bureau électoral s'est occupé, en collaboration avec le greffe municipal, des votations fédérales des 9 février, 28 septembre, 30 novembre 2025



Ariane Rouge
Syndique

Préavis no 12/2025	Demande de crédit de construction pour la rénovation complète de l'immeuble de la rue du Château 3 bis et sa transformation
Préavis no 13/2025	Demande de crédit d'étude et de construction pour la transformation des rez-de-chaussée inférieur et supérieur ainsi que pour la rénovation énergétique partielle de l'immeuble de la rue du Château 2
Préavis no 14/2025	Révision du règlement communal relatif à la protection du patrimoine arboré
Préavis no 15/2025	Budget 2026 de la Communauté internationale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)
Préavis no 16/2025	Budget 2026 du Fonds Culturel Riviera
Préavis no 17/2025	Budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve
Préavis no 18/2025	Budget communal 2026

Votations fédérales

9 février

- Initiative populaire du 21.02.2023 « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) »

28 septembre

- Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires
- Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

30 novembre

- Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) »

Municipalité

L'organisation de la Municipalité s'est présentée comme suit :

Administration, Aménagement du territoire et police des constructions

- Administration générale
- Aménagement du territoire
- Police des constructions
- Comité de Direction du BTI
- CIEHL
- Conférence des Syndics (CSD)
- EIAP
- Commission consultative d'urbanisme
- CORAT
- Agglomération Rivelac
- Commission de salubrité
- Déléguée au Conseil intercommunal de l'ASR jusqu'en janvier 2025
- Terrains agricoles depuis le 1^{er} novembre 2025

Bernard Schär
Municipal

Finances, Economie, Culture, Sociétés, Tourisme & Cultes

- Finances, économie
- Culture
- Tourisme
- Sociétés locales et Société de Développement
- Cultes
- Naturalisation

Pierre-André Debétaz
Municipal

Bâtiments & Transports

- Bâtiments communaux
- Commission de salubrité
- Fondation Doret
- Transports publics
- Développement durable depuis le 1^{er} novembre 2025
- Vignes

Michel Ceppi
Municipal

Voirie, Gestion des déchets, Routes et chemins

- Routes et chemins
- Signalisation et circulation
- Voirie, parcs et jardins
- Gestion des déchets / déchèteries
- Cimetières
- Délégué à la SATOM
- GEDERIVIERA
- Forêt depuis le 1^{er} novembre 2025

Hervé Liniger
Municipal
Vice-syndic 2024/2025

Développement durable & domaines – jusqu’au 31 octobre 2025

- Développement durable
- Vignes
- Environnement
- Forêts
- Terrains agricoles
- Naturalisation
- Représentant Conseil des 50 de l’UCV

Cédric Desmet
Municipal
Vice-syndic 2025/2026

Cohésion sociale, Jeunesse & Sports

- Santé publique et Services sociaux
- Asanté Sana
- ARAS Riviera
- Fondation Haefeli Meylan
- Réseau Santé Haut Léman
- Logistique (informatique)
- Association scolaire (pré et parascolaire, éducation, jeunesse et prévention)
- Passeport vacances
- Sports
- Fonds sportif intercommunal
- Naturalisation depuis le 1^{er} novembre 2025

Christian Kaelin
Municipal

Eaux & Travaux, Sécurité

- Gestion des eaux et épuration
- Délégué au SIGE
- Services publics
- ASR (Police, SDIS, ORPC, Ambulances)
- Société de sauvetage

La charge des municipaux, ressortant de l’année écoulée, se présente comme suit :

La Municipalité a édité quatre numéros lesquels ont été distribués en mars, juillet, octobre et décembre.

Le Greffe municipal rédige ou corrige les textes à faire paraître. Le site www.corsier-sur-vevey.ch permet de visionner les derniers numéros édités.



- une part fixe correspondant à la fois à la responsabilité de la charge publique, à l'analyse des dossiers et à la participation aux séances hebdomadaires de la Municipalité, ainsi qu'à la participation aux séances du Conseil communal (pour mémoire cette part est rémunérée sous la forme d'une indemnité fixe versée 12 fois à laquelle s'ajoute un droit aux vacances de 10.64%) ;
- une part variable payée sous forme de « vacations », dont le tarif horaire a été fixé à CHF 58.00, auquel s'ajoute également un droit aux vacances de 10.64%. En 2025, 2'481 vacations ont été versées pour les 7 municipaux, dont 668 à la syndique, ce qui représente une moyenne de 302 heures annuelles pour les autres membres de la Municipalité. Pour mémoire, en 2024, le total des vacations s'était élevé à 2'697 dont 675 pour la fonction de syndique.

Le traitement des dossiers a donné lieu à la rédaction de 585 lettres (624 en 2024) par le Greffe municipal. Le courrier électronique, bien que non quantifié, est devenu prépondérant et un nombre très conséquent de courriels a été géré par l'administration communale. Le registre des procès-verbaux des séances ordinaires de la Municipalité comprend 259 pages (307 en 2024). S'ajoutent à cela les réponses aux interventions du Conseil communal, les procès-verbaux des séances spéciales, la rédaction des préavis, rapports, circulaires, avis dans les journaux, permis de construire, l'organisation des élections et votations, la tenue du registre civique, l'administration des immeubles et jardins communaux, la gestion du personnel, la location des salles communales, la réception et la diffusion du courrier en interne et aux municipaux, le classement et l'archivage, l'accueil au guichet.

Personnel communal

En 2025 l'état nominatif du personnel était le suivant :

Administration communale

Benoît Demierre, responsable de l'administration
Maurizio Limoli, boursier communal
Magali Décosterd, secrétaire municipale adjointe
Maria Dolores Abella, adjointe à la bourse communale
Christelle Bösch, préposée à l'office de la population
Viviane Davaz, secrétaire
Carine Meister, secrétaire

Service des bâtiments communaux

Emanuele Coi, responsable du service bâtiments & développement durable
dès le 1er septembre
Yvan Schmid, adjoint au responsable du service bâtiments & dévelop. durable
Helena Ferreira
Hernâni Gonçalves Dos Santos
Denis Jamini
Christian Jaquier
Belgin Özdemir
Jérémy Pfefferlé
Jordan Mbokina, apprenti agent de propreté CFC
Ibrahim Koç, apprenti agent de propreté AFP
Martine Berchem
Corinne Bonjour
Catherine Chaudet
Béatrice Chollet
Christophe de Graffenried
Jacqueline Denis
Patricia Rizzo

Service de voirie

Nicolas Grangier, responsable du service de voirie
Alexandre Chaudet, adjoint au responsable du service de voirie
Francis Arrot
Tiago Miguel Costa Lopes
Jorge Fernando De Oliveira Lopes
Dany Zeferino, apprenti agent d'exploitation CFC
Francisco Zeferino
Christophe Décosterd
Patrick Tille dès le 1^{er} février
Antonio Chaves dès le 1^{er} mars

Organistes

Peter Braganza
Emile Sécheret
Manon Goyon

Trait d'union

Axelle Müller et Carine Meister, coordinatrices de la vie communale et associative dès le 1^{er} mars

Bureau technique intercommunal

A consulter dans le rapport d'activité du BTI (cf. annexe).



Vie communale et associative

Trait d'Union - rapport d'activité 2025

À la suite du départ de Maurine Volet, le poste de coordinatrice de la vie communale et associative est réparti entre Axelle Müller et Carine Meister, chacune à un taux d'activité de 20 %, depuis le 1^{er} mars 2025.

Les tâches ont été organisées afin de définir les domaines de compétence de chacune, notamment en matière de communication (réseaux sociaux, site internet, flyers, etc.), de gestion des réservations de salles, de suivi des tâches administratives, de traitement des demandes des sociétés locales, ainsi que d'organisation de manifestations destinées aux habitant·e·s et/ou à la Municipalité.

L'année 2025 a été riche en rencontres et en manifestations et a permis de maintenir le lien avec les citoyen·ne·s et les sociétés locales.

Coup de balai – samedi 29 mars 2025

C'est sous une pluie fine en début de matinée qu'une petite vingtaine de personnes s'est réunie au Pavillon Chaplin pour participer à l'opération « Coup de balai ». Près d'un m³ de déchets a été récolté aux quatre coins du village. Les déchets ont ensuite été triés par catégories pour être déposés à la déchèterie de la Planie, en collaboration avec l'équipe du service de voirie.

Suisse bouge – du 1^{er} au 31 mai 2025

16'519 ! : c'est le nombre de minutes d'activités sportives enregistrées pour la Commune dans le cadre du « Duel intercommunal » organisé avec Suisse Bouge, qui s'est déroulé du 1^{er} au 31 mai 2025. Corsier-sur-Vevey s'est ainsi classée en 91^{ème} position dans sa catégorie (sur environ 500 communes). La journée dédiée à « Corps en mouvement », coorganisée avec Into the Yard le samedi 24 mai au Parc Chaplin, a attiré plusieurs curieuses et curieux et ont participé à différentes initiations sportives, notamment à l'Acro Yoga et à la danse libre.



www.trait-union-corsier.ch



Fête nationale du 1er août

Un programme festif a réuni les habitant·e·s en ce jour de célébration de la Confédération helvétique : allocution de la Syndique, suivie d'une démonstration de danse proposée par Swingin'Vevey, accompagnée par le trio local de jazz BBB, qui a invité les plus téméraires à s'essayer aux premiers pas de swing. Les plus jeunes ont pu profiter de plusieurs ateliers : maquillage, marshmallows grillés au brasero, confection de lampions et initiation au cirque. À la tombée de la nuit, petits et grands ont pris part au traditionnel cortège aux lampions à travers le village, créant une ambiance chaleureuse et festive. La soirée s'est ensuite poursuivie en musique, DJ Paige entraînant les participant·e·s sur la piste de danse jusque tard dans la nuit. Pour cette occasion, Trait d'Union s'est entourée de précieux partenaires : la Société de Développement, en charge de l'atelier lampions et du cortège, la FSG Corsier-Corseaux, responsable de l'espace restauration, ainsi que la Gym des Aînées, qui a tenu le stand de pâtisseries.

Collaboration avec Into the Yard

Trait d'Union a collaboré avec *Into the Yard* pour la mise en place de trois manifestations liées au programme culturel de la commune.

- **Jardin des Merveilles – dimanche 1^{er} juin 2025** : Pour sa première édition, le Jardin des Merveilles a conquis le jeune public ainsi que les artistes présents, grâce à une programmation variée : jeux, colorriages, maquillage, spectacles, bonbons et glaces.
- **Festival - Concerts au Parc Chaplin – 13 septembre 2025** : Musique live, ambiance chill et vue imprenable sur le lac avec l'artiste Mati et le groupe Stain of Light.
- **Corsier Comedy Club – 14 novembre 2025** : Plateau d'humour présenté par Yoann Provenzano, réunissant quatre humoristes suisses ; Renaud De Vargas, Benjamin Décosterd, Marion Agoston et Aude Bourrier. Salle comble pour les deux représentations qui ont eu lieu à la rue du Château 4.

Affaires sociales

Agence régionale d'Action Sociale Riviera

Le rapport de l'agence régionale d'Action Sociale est consultable sur le site www.arasriviera.ch et quelques informations sur l'année écoulée se trouvent en annexe au présent rapport.

ASANTE SANA

Le rapport annuel de l'association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois est consultable sur le site www.cms-vaud.ch/asantesana.

Les contributions communales

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Subventions communales versées à des Institutions communales ou régionales	1'191'916.65	1'167'074.80
Polyval	0.00	1'000.00
Préparation à la retraite	1'694.50	1'814.50
Passeport-Vacances	1'740.00	2'140.00
ARAS - Buts optionnels	22'130.55	25'134.45
Commission prévention Riviera	3'389.00	3'429.00
Réseau LAC / REVE	771'800.40	706'889.65
Garderie/Jardin d'enfants La Tourmaline	2'000.00	2'000.00
Ondïne (accueil extra-scolaire)	389'162.20	424'667.20
Subventions communales versées à des Institutions cantonales	3'174'031.50	2'192'230.50
Participation à la cohésion sociale	3'149'975.70	2'168'444.80

Les communes vaudoises contribuent au financement des dépenses sociales cantonales. Cette participation couvre les coûts liés à divers régimes sociaux et sa répartition entre les communes s'effectue conformément au mécanisme de péréquation en vigueur.

Société Vaudoise de Probation	200.00	200.00
Fondation accueil de jour	16'945.00	17'140.00
Inspectorat du Travail	6'910.80	6'445.70
Fonds social		
Total net des mouvements	379.00	0.00

Nonagénaires

Mesdames Simone Tâche, Paulette Nydegger, Janine Parisod, Christiane Cuche et Monsieur Rolf Bünzli ont fêtés leur nonantième anniversaire en 2025. Madame Marcelle Luini a quant à elle fêté ses cent ans cette même année. Afin de présenter ses meilleurs vœux, une délégation municipale respectant le choix de chacune et chacun, leur a rendu visite.

Sortie des aînés – mercredi 11 juin 2025

C'est sous un soleil radieux que 150 aîné·e·s de la Commune ont embarqué à bord d'un bateau de la compagnie LNM pour une croisière sur le lac de Neuchâtel. Cette sortie a permis aux participant·e·s de profiter du superbe panorama offert par les rives du lac tout en dégustant un excellent repas. Organisée dans le cadre des activités destinées aux seniors, cette journée a été marquée par la convivialité, la détente et le plaisir de se retrouver.

Police des constructions

L'examen des projets, conformément aux dispositions légales et réglementaires, a été réalisé au cours de l'année 2025. Le rapport d'activité du Bureau Technique Intercommunal (BTI) ainsi que les comptes de l'année 2025 sont annexés à ce document.



Le nombre de permis de construire a légèrement augmenté, alors que les demandes pour des travaux d'entretien, d'installation de capteurs solaires et de pompes à chaleur ont été multipliées par deux.

L'entrée en vigueur en 2023 du règlement sur les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire a eu un effet bénéfique, incitant les demandeurs à accorder une plus grande attention à leurs dossiers.

Aménagement du territoire

Divers dossiers ont été traités durant l'année, dont les principaux sont énumérés ci-après :

Zones de réserves

La zone réservée instaurée sur les parcelles nos 1162, 2356, 1154, 1182, 1189 et 2325 a été prolongée jusqu'au 18 juillet 2026. Néanmoins, dès le premier jour d'enquête publique du PACom, celle-ci est devenue caduque. Par conséquent, depuis le 28 mai 2025, date de la mise à l'enquête, les règles du PACom sont appliquées pour les parcelles concernées.



Plan d'affectation cantonal n° 363 Lavaux (PAC Lavaux)

Le projet du PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et St-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, six ans après la première enquête. Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission.

Plan d'Affectation Communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des quatre communes du Cercle en 2025. Le PACom a été soumis à l'enquête publique du 28 mai au 26 juin 2025 et a suscité 18 oppositions.

Plusieurs séances de conciliation se sont déroulées durant le mois de septembre 2025 et, à l'issue d'un examen approfondi des arguments soulevés lors de ces séances, la Municipalité est entrée en matière sur certains éléments et a décidé de les soumettre à une procédure d'enquête publique complémentaire qui s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2025.

Cette enquête complémentaire n'a pas suscité de nouvelles oppositions. Celles qui avaient été déposées antérieurement ont été maintenues. Le préavis sera soumis au Conseil communal dans le 1er semestre de l'année 2026 ; le législatif devra se prononcer sur l'adoption des plans et du règlement ainsi que sur la levée des oppositions. La suite de la procédure relève de la compétence cantonale. Il relève de la compétence du département des finances du territoire et du sport (DFTS) d'approuver les plans et le règlement adoptés par le législatif sous l'angle de la légalité et de leur conformité au droit supérieur.

Enfin, la décision du DFTS et les décisions communales sur les oppositions sont notifiées par écrit à la municipalité et aux opposant·e·s. Ces décisions sont susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, avec libre pouvoir d'examen.

Plans d'Affectation Communaux (PA)

Le PA « Carlo Hemmerling II » est entré en vigueur le 9 mai 2025.

Projet d'Agglomération (PA5) et Plan Directeur intercommunal (PDI) pour la partie Vaudoise

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-Lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5^{ème} génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI). A la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025. Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026. En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL. Celui-ci a été transmis au Canton en juillet.

Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et 2 associations intercommunales sont partenaires.

Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels. Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.) dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.



Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment Riviera Parkings (disponibilité des parkings et tarifs) et Signalements Riviera (possibilité de signaler certains problèmes, tels que les luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Cette commission était composée de Mme Jocelyne Henry Baudois, Mme Leila Khouri-Dagher, Mme Manuela Marquis, M. Vincent Volet ainsi que d'un avocat, une architecte-paysagiste, un urbaniste, un architecte, deux membres du BTI, de la Syndique et du Secrétaire municipal.

Un projet a été soumis à cette commission en 2025.

Bâtiments

Salles communales

La statistique du nombre d'occupation est la suivante :



	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Grande salle	48	42
Salle de Château 2	115	136
Salle du Château 4 (Conseil Communal)	91	102
Pavillon Chaplin	114	110
Rotonde	59	53
Four banal	22	21
Caveau – Centrale 1	68	47

Loyers communaux

Au vu des variations minimales du coût de la vie et du taux hypothécaire, les loyers des immeubles communaux n'ont pas été modifiés.

Extension du Collège

L'année 2025 a permis de finaliser le MEP (mandat d'études parallèles) pour l'agrandissement du site scolaire. Le Jury, à l'unanimité, a choisi le projet du groupement Esposito & Javet Architectes, Lausanne, accompagnés du bureau Alberti Ingénieurs et de Forster Paysages. Celui-ci a convaincu par l'utilisation rationnelle des surfaces, son approche de construction respectueuse de l'environnement et l'esthétique des bâtiments proposés. Il prévoit :



- la création d'une crèche de 44 places et d'une nouvelle UAPE de 100 places sur la parcelle des Condémines ;
- une salle double de sport avec gradins (VD5+) sur laquelle s'implanteront un bâtiment scolaire de 12 classes, une cafétéria pour les plus grands de 400 m² convertible en salle polyvalente, une salle de psychomotricité et de deux terrains de sports extérieurs ;
- après la destruction de l'ancien Collège 1932, la création d'une bibliothèque et de nouveaux bureaux pour les PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire) ;
- la création de deux parkings et dépose-minute au nord et au sud de la parcelle ;
- la piétonnisation partielle de la rue du Collège et sa végétalisation ;
- la refonte paysagère de l'ensemble du site.

Les conseillers communaux et les citoyens ont pu découvrir les cinq projets, les 28 et 29 novembre 2025.



Quelques 10'450 m² de panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits de la Commune, ainsi qu'un peu plus de 1'100 m² de panneaux solaires thermiques.



Bâtiments scolaires

Divers travaux et acquisitions ont été réalisés au sein des bâtiments scolaires. Au Collège Léman, le mobilier des bureaux des doyens a été complété afin de répondre aux besoins fonctionnels. Au Collège des Pléiades, une fenêtre a été créée dans un local borgne situé au sous-sol (local Egzeko), améliorant ainsi les conditions d'utilisation. Par ailleurs, l'équipement multimédia destiné à l'enseignement a poursuivi sa modernisation. Dans les collèges des Pléiades et du Léman, le remplacement et l'extension des casiers des élèves se sont poursuivis, avec l'installation de systèmes robustes pouvant être verrouillés au moyen de cadenas personnels. S'agissant des salles de gymnastique, le matériel a fait l'objet d'une révision régulière accompagnée de remplacements partiels, incluant notamment le renouvellement des tapis de sol ainsi que le remplacement de 18 moteurs d'impôstes.

Terrain de sport de la Bourgette

Au terrain de sport de la Bourgette, un filet de protection a été installé entre l'aire de jeu et l'entrée des pavillons provisoires, afin de sécuriser les abords immédiats et de prévenir les risques liés à la pratique sportive.

Autres bâtiments

Château 2

Les distributions électriques ont été remises aux normes à la suite du contrôle OIBT (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension). Par ailleurs, une vitre de la salle communale a été remplacée. La banque Raiffeisen ayant annoncé la résiliation de son bail pour juin 2025, une réflexion a été menée par la Municipalité puis une étude a été confiée à un bureau d'architecte afin d'évaluer la faisabilité de diverses variantes d'aménagement et d'assainissement de cet édifice. Une mise à l'enquête publique sera déposée en janvier 2026.

Château 4 (maison de Commune)

Le bureau du boursier a été équipé de deux nouvelles portes phoniques, accompagnées de travaux de peinture et d'une mise à jour du réseau électrique. La ventilation de la salle communale a été optimisée. Des problèmes d'infiltration d'eau en provenance du perron d'entrée ayant été constatés dans le local technique situé au sous-sol, une réfection de l'étanchéité et de la pierre naturelle est prévue en 2026. En outre, les volets ont fait l'objet d'une réfection complète, tant au niveau de la menuiserie que de la peinture. Dans le hall d'entrée de la salle communale, la main courante a été remise en état et les murs ainsi que le plafond ont été rafraîchis par des travaux de peinture.

Pinte du Châtelard

Un évaporateur a été installé dans la cave à vins et le luminaire extérieur, sous forme de lanterne, a été entièrement réfectionné.

Rue Centrale 3

La transformation intérieure et extérieure est terminée. Les locataires sont entrés à la fin juin 2025. L'enveloppe thermique a été assainie et une nouvelle chaudière à pellets de bois a été installée. Celle-ci donne entière satisfaction.



Château 3 bis

Sur la base du projet mis à l'enquête et du préavis de construction validé, les premières adjudications sont en cours pour ce chantier. Le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2026. Quelques petits ajustements sont en cours, tels que l'optimisation de la pompe à chaleur, la surface de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, la mise au point de la toiture végétalisée ainsi que le dimensionnement d'un séparateur de graisse pour la cuisine.

Immeuble – rue du Collège 5

La commune a fait l'acquisition de ce bâtiment dont la parcelle jouxte le site scolaire. Trois appartements sont loués. Le quatrième a été loué pour une courte durée après que le locataire de la rue Centrale 3 aie réintégré son appartement rénové.

Meruz 10

Les canalisations du sous-sol ont été curées.

Collège des Monts-de-Corsier

L'ensemble des volets, soit 21 paires en très mauvais état, a été remplacé afin de garantir la pérennité et le bon fonctionnement des installations.

Développement durable

Semaine de la durabilité

La semaine de la durabilité à Corsier-sur-Vevey et Corseaux s'est tenue du 6 au 11 octobre dernier. Elle a démontré qu'il est possible de mobiliser la population autour des enjeux environnementaux lorsque ceux-ci sont présentés de manières participative, positive et engageante. En combinant conférences, ateliers, balades et moments festifs, les communes ont su créer une dynamique d'apprentissage et de rencontre accessible à tous.

L'événement a mis en lumière l'importance d'une approche ancrée dans le territoire, qui valorise les initiatives locales et met en avant les solutions concrètes. Les participants ont eu l'opportunité de découvrir de nouvelles pratiques durables, de rencontrer des acteurs engagés et d'expérimenter directement des gestes écologiques au quotidien.

Bien que des défis aient été rencontrés concernant la communication et la disponibilité du public en semaine, le bilan global reste encourageant et positif. Dans un contexte où les communes jouent un rôle crucial dans la transition écologique, cette première édition a établi les bases d'une dynamique locale durable. Elle a également renforcé la collaboration entre Corsier-sur-Vevey et Corseaux, positionnant la durabilité comme un axe essentiel de leur stratégie de développement

En fin d'année 2025, deux séances avec la Haute Ecole d'ingénierie (Hes-so Valais) qui accompagne les communes dans le cadre de leur plan climatique, ont permis de définir les points clés concernant le Fonds communal pour le développement durable, le budget d'investissement et le budget de fonctionnement pour des améliorations énergétiques.

Routes et chemins

Dans le cadre de la gestion et de l'entretien du domaine public, la Commune a poursuivi et engagé plusieurs chantiers d'importance au cours de la période sous revue.



En matière d'aménagement routier, les travaux de réaménagement de la partie inférieure de la route de l'Esplanade sont en cours, incluant la prolongation de la zone limitée à 30 km/h jusqu'au chemin Vert et sa prolongation au sommet de la rue des Terreaux. Par ailleurs, de nouveaux arrêts de bus conformes aux exigences LHand ont été créés à la route de l'Esplanade et à la rue du Château, en remplacement de ceux situés à la place du Temple.

Plusieurs interventions d'entretien et de sécurisation ont également été menées ou sont en cours. La réfection du mur de soutènement aux Omballes, sur la route de Fenil, se poursuit. Des travaux d'entretien ont été réalisés dans le ruisseau du chemin des Fontaines Murées, sous la route cantonale. En outre, des réfections ponctuelles de la chaussée ont été effectuées aux chemins de Praz Libon, du Signal ainsi que des Fontaines Murées.

Concernant la gestion des eaux de ruissellement, de nouvelles cunettes ont été aménagées à la route de Moille-Saulaz et au chemin du Burgoz, afin d'améliorer l'écoulement des eaux et de prévenir les dégradations de la chaussée.

Enfin, dans une perspective de développement de la mobilité douce et des infrastructures piétonnes, la construction d'une nouvelle passerelle sur la Veveyse, en collaboration avec la commune de Blonay-Saint-Légier, est actuellement en cours à En Moille-Saulaz (travaux préparatoires jusqu'à fin 2025, montage de la passerelle 1^{er} semestre 2026).

Parallèlement, une étude est menée en vue de la création d'une voie verte sur l'ancienne emprise de la voie de chemin de fer.

Eboulement à Champ de Ban



Le bouclage des factures avec l'ensemble des partenaires est achevé. La procédure se poursuit avec la phase de négociation encore en cours avec les propriétaires.

Les travaux d'évacuation du bloc rocheux à la route de Fenil ont été réalisés, durant leur exécution, une fermeture temporaire de la route a été mise en place afin de garantir la sécurité des intervenants ainsi que des usagers.

Cimetières de Meruz et des Monts-de-Corsier

Le service de voirie assure l'entretien des cimetières (en dehors des tombes elles-mêmes) en effectuant tontes, fauches, tailles et autres travaux de paysagisme nécessaire.

La creuse des tombes ainsi que l'accompagnement lors d'inhumations font également partie intégrante des tâches allouées au personnel de la voirie.

Dans une perspective d'amélioration continue des espaces publics et de prise en compte des enjeux environnementaux, la Municipalité a engagé une démarche progressive de végétalisation des surfaces en gravier au sein du cimetière de Meruz.

Cette orientation répond en premier lieu à des considérations écologiques. L'introduction de végétation permet de favoriser la biodiversité locale en offrant des habitats propices aux insectes pollinisateurs ainsi qu'aux micro-organismes du sol. Ce renforcement du tissu vivant contribue à l'équilibre naturel du site et s'inscrit dans une gestion durable des espaces extérieurs.

Par ailleurs, la végétalisation améliore sensiblement la gestion des eaux pluviales. Contrairement aux surfaces minérales, les zones plantées facilitent l'infiltration de l'eau dans le sol, limitant ainsi les phénomènes de ruissellement et de dessèchement. Ce dispositif participe à une meilleure résilience du site face aux épisodes climatiques extrêmes.

Sur le plan climatique, il est également constaté que les surfaces végétalisées contribuent à atténuer les effets d'îlots de chaleur. À l'inverse du gravier, qui emmagasine et restitue la chaleur, la présence de végétation permet de rafraîchir l'environnement immédiat, améliorant ainsi le confort des visiteurs.

D'un point de vue opérationnel, cette démarche permet de rationaliser l'entretien des surfaces. La couverture végétale limite en effet la prolifération d'herbes indésirables, réduisant le recours à des interventions régulières et contribuant à une gestion plus efficiente des ressources communales.

Enfin, au-delà des aspects techniques, la végétalisation du cimetière répond à une volonté d'offrir un cadre plus apaisant et respectueux de la vocation des lieux. Un environnement plus naturel, en harmonie avec les cycles de la vie, favorise le recueillement et répond aux attentes croissantes de la population en matière de qualité paysagère et de sensibilité environnementale.

Cette démarche s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de développement durable poursuivis par la Commune.

Voirie

Tâches essentielles du service :

- Entretien des routes et chemins communaux, dont le réseau est important surtout aux Monts-de-Corsier (environ 30 km) ;
- Entretien de trottoirs et de tronçons de routes cantonales ;
- Entretien des surfaces vertes au village, en particulier au parc Chaplin et certaines parcelles communales ;
- Ornementation florale de l'ensemble de la Commune et arrosage ainsi que taille des arbres et suivi des arbres majeurs communaux ;
- Recensement des arbres majeurs et d'importance cantonale ;
- Entretien des cimetières, des fontaines et des emplacements pour conteneurs ;
- Ramassage de certains déchets encombrants, vidange des poubelles communales, gestion de la micro-déchèterie de la Planie ;
- Déneigement des routes et chemins communaux, fraisage des amas de neige sur les trottoirs, rues et places ainsi que pose et dépose de piquets à neige aux abords des routes de la Commune ;
- Contrôle périodique et entretien des ruisseaux, coulisses, regards, grilles, réserves incendie, afin d'assurer l'écoulement des eaux, travaux de dégagements lors de fortes pluies et inondations ;
- Gestion et exploitation de la déchèterie de Praz-Libon, valorisation et évacuation des différentes matières dans leurs filières respectives ;
- Gestion du matériel de signalisation ainsi que mise en place ;
- Mise en place de matériel lors des manifestations communales ;
- Affichage au pilier public des Monts-de-Corsier (Hautigny).

Véhicules

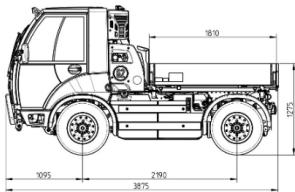
Le Service de voirie dispose de véhicules pour les diverses opérations décrites précédemment, tels que :

- Véhicule Transporter Réform MT 10 X, acquis en avril 2023, utilisé pour le déneigement, l'épavage et l'entretien des routes et chemins ;
- Véhicule Lindner Unitrac 102L acheté en 2013 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement, l'épavage ;
- Tracteur John Deere acheté en décembre 2023 et utilisé pour le fauchage et l'entretien du parc communal et des surfaces vertes, équipé d'une remorque ainsi que d'une citerne de 800 litres permettant l'arrosage de

L'équipe de voirie se composait au 31 décembre 2025 de 10 collaborateurs, y compris 1 apprenti agent d'exploitation orientation voirie.



Un partenariat avec la Commune de Corseaux permet une synergie efficace des effectifs des deux services de voirie à la plus grande satisfaction des deux communes.



toute l'ornementation florale du village. Ce véhicule est également utilisé pour le déneigement des trottoirs et le nettoyage des routes en automne avec une souffleuse ;

- Véhicule léger Isuzu D-Max, acquis en mai 2022, utilisé pour tous types d'interventions et de transports ;
- Véhicule Tremo X56 avec pont basculant acquis d'occasion en juin 2021 et utilisé pour toutes sortes de transports ainsi que pour le déneigement ; diverses machines à main telles que fraiseuse à neige, tondeuse à gazon, saleuse, gravillonneuse, et chariot électrique L3T ;
- Véhicule électrique Renault Kangoo acheté par Corseaux et loué en fonction du kilométrage attribué à Corsier-sur-Vevey.

Il faut d'autre part rappeler que des tracteurs privés, équipés de lames à neige et conduits par leurs propriétaires, participent au déneigement des routes et chemins aux Monts-de-Corsier, à la demande de la Commune.

Projet LIFT

Le service de la voirie accueille régulièrement des jeunes dans le cadre du projet LIFT. Ceux-ci effectuent une période de 12 mercredis après-midis, leur permettant de découvrir le monde professionnel. Des adolescents âgés de 13 à 16 ans participent ainsi aux activités de la voirie et de la déchèterie durant leur temps libre.

Patrimoine arboré

Le recensement des arbres majeurs du territoire communal a été réalisé par le service de la voirie, tant sur le domaine public que privé.

Un suivi régulier des arbres communaux est assuré, comprenant deux contrôles annuels portant sur 192 sujets de grande dimension.

Au cours de l'année, le service a procédé à la plantation de 9 arbres ainsi que de 150 arbustes à grand développement sur le territoire communal.

Formation du personnel

Les collaborateurs du service ont suivi diverses formations continues, notamment dans les domaines suivants :

- Gestion du patrimoine arboré ;
- Gestion et tri des déchets plastiques ;
- Entretien des places de jeux ;
- Gestion des néophytes envahissantes ;
- Manipulation des produits chimiques.



Déchèterie
intercommunale
« En Praz-Libon »

Le rapport d'activité et les
comptes 2025 de la
déchèterie de Praz-Libon
se trouvent en annexe du
présent rapport.

Ces 3'458 habitants se
répartissent comme suit :

2'468 à Corsier-sur-
Vevey
926 aux Monts-de-Corsier
64 à Fenil



Gestion des déchets

Ordures ménagères

Nous récapitulons ci-après le tonnage des ordures et autres déchets ramassés (hors déchèterie de Praz-Libon), ainsi que les charges financières pour la Commune.

		2025	2024
TOTAL RECAPITULATIF			
Kg	Quantité	912'223	896'930
CHF	Transport	95'833	92'714
CHF	Elimination	140'287	104'539
DECHETS MENAGERS			
Kg	Quantité	522'004	513'551
CHF	Transport	76'730	69'178
CHF	Elimination	58'337	57'814
STATISTIQUES p/habitant			
	Nbre d'habitants	3'458	3'389
Kg	Qté de déchets p/habitant	264	265
CHF	Coût brut p/habitant	68	58
CHF	Coût brut p/tonne	259	220

Office de la population

Evolution de la population de 2017 à 2025 (selon statistique fédérale)

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Suisses	2'274	2'298	2'337	2'303	2'291	2'336	2'309	2326
Etrangers	1'112	1'065	1'083	1'087	1'076	1'093	1'080	1'132
Total	3'396	3'386	3'363	3'420	3'390	3'367	3'429	3'458

Durant l'année 2025 :

- 360 personnes ont emménagé, alors que, dans le même laps de temps, la Commune a vu le départ de 308 habitants ;
- 75 changements d'adresse ont été effectués dans la Commune ;
- 18 naturalisations ont abouti (ressortissants des pays suivants : Chili, Colombie, France, Lettonie, Macédoine du Nord, Portugal et Royaume Unis).

Nous avons aussi eu le bonheur d'enregistrer 42 naissances (24 garçons et 18 filles) et avons dû constater 22 décès (10 hommes et 12 femmes).

Population résidante permanente au 31.12.2025

	Population suisse		Population étrangère		Total
Corsier-sur-Vevey	2'326	(67.27%)	1'132	(32.73%)	3'458
Blonay – St-Légier	9'594	(76.16%)	3'003	(23.84%)	12'597
Chardonne	2'549	(76.26%)	835	(23.74%)	3'384
Corseaux	1'701	(73.13%)	625	(26.87%)	2'326
Jongny	1'421	(74.13%)	496	(25.87%)	1'917
La Tour-de-Peilz	9'086	(69.61%)	3'967	(30.39%)	13'053
Montreux	14'668	(53.99%)	12'498	(46.01%)	27'166
Vevey	12'190	(60.40%)	7'989	(39.60%)	20'179
Veytaux	597	(59.22%)	411	(40.78%)	1'008

Attestations et divers

L'Office de la population a procédé à l'établissement de 79 cartes d'identité.

Frontaliers

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des permis des travailleurs frontaliers est organisée directement entre les employeurs et le Service de la population. Au 31 décembre 2025, 246 frontaliers travaillent à Corsier-sur-Vevey, notamment 119 sont employés d'une même entreprise les 127 autres dans différentes PME de notre Commune.



La comparaison entre les comptes 2025 et le budget 2025, ainsi que les comptes 2024, est notamment présentée de manière condensée dans la brochure des comptes.

Les commentaires figurant dans la brochure des comptes permettent de mieux comprendre les raisons des différences constatées.

Demandeurs d'asile

35 demandeurs d'asile séjournent à Corsier-sur-Vevey au 31 décembre 2025. L'Office de la population procède au renouvellement de leur demande d'asile et délivre les autorisations provisoires.

Personnes à protéger

31 personnes de nationalité Ukrainienne détenteur d'un permis S sont inscrites à Corsier-sur-Vevey au 31 décembre 2025.

Association scolaire intercommunale

Le rapport de l'Association scolaire intercommunale est consultable sur le site : https://asicc.ch/wp-content/uploads/2026/02/01_2026_rapport_de_gestion_2025_VI.pdf

Police, SDIS et Protection civile

Le rapport de l'Association Sécurité Riviera est consultable sur le site : www.securite-riviera.ch.

SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

Le rapport du Service Intercommunal de Gestion est consultable sur le site : www.sige.ch

Finances et comptes communaux

En complément aux commentaires figurant dans la brochure des comptes annexée, la Municipalité tient à apporter les appréciations suivantes :

Généralités

Les comptes de l'exercice 2025 présentent un excédent de revenus de CHF 2'228'959.44, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 155'000.00 (y compris des dissolutions de réserves à hauteur de CHF 570'000.00).

Le résultat de l'exercice comprend des amortissements extraordinaires à hauteur de CHF 459'800.00, contre CHF 921'000.00 aux comptes 2024, ainsi que des amortissements complémentaires conformément aux conclusions des préavis bouclés à hauteur de CHF 642'700.00, contre CHF 523'200.00 aux comptes 2024.

Appréciation générale des comptes de résultat

Le résultat de l'exercice est très largement supérieur à celui attendu et présente, par son ampleur, un caractère exceptionnel au regard des exercices précédents.

Cette situation s'explique avant tout par des recettes fiscales des personnes morales sensiblement supérieures aux prévisions budgétaires ainsi qu'aux niveaux observés jusqu'à présent.

Evolution des revenus

Les revenus de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 26'532'589.34. Ces revenus sont supérieurs au budget de CHF +5'958'489.34, soit +29.0%, et supérieurs aux comptes 2024 de CHF +4'120'564.34, soit +18.4%.

Cette progression provient principalement des recettes fiscales des personnes morales, dont une part importante concerne l'année fiscale 2023.

Il convient toutefois de relever que les recettes fiscales des personnes morales sont fortement tributaires de facteurs économiques et géopolitiques susceptibles d'évoluer très rapidement.

Par ailleurs, l'amélioration des recettes fiscales a pour conséquence que la Commune devient contributrice à la péréquation des ressources, alors que le budget 2025 prévoyait qu'elle en soit bénéficiaire. Une part importante de ces recettes fiscales supplémentaires est ainsi contrebalancée dans les charges.

Evolution des charges

Les charges de l'exercice 2025 s'élèvent à CHF 24'303'629.90. Hors amortissements non-planifiés, et participation à la péréquation intercommunale, ces charges sont inférieures au budget de CHF -1'281'688.04, soit -6.4%, mais supérieures aux comptes 2024 de CHF +885'961.04, soit +5.0%.

Dans leur ensemble, les charges sont donc maîtrisées et inférieures au budget.

Certaines rubriques présentent toutefois des dépassements. Il convient notamment de relever des dépassements sur plusieurs rubriques relatives aux coûts des énergies. Ceux-ci concernent principalement le gaz et résultent de la hausse des prix intervenue au cours des dernières années, laquelle n'avait pas été prise en compte dans le budget 2025. Les consommations sont, pour leur part, restées relativement stables.

Les autres dépassements constatés se rapportent principalement à des événements imprévisibles et exceptionnels. Ils font l'objet de commentaires spécifiques dans la brochure des comptes.

Affectation du résultat

L'excédent de revenus de CHF 2'228'959.44 dégagé par l'exercice 2025 a été attribué au Capital.

Cash-flow et variation de trésorerie

Le cash-flow dégagé par l'exercice 2025 se monte à CHF 3'809'599.97, contre CHF 2'530'650.18 aux comptes 2024.

Il a permis à la commune de financer entièrement les dépenses nettes d'investissements de CHF 2'321'021.58 réalisées au cours de l'exercice.

La détermination du cash-flow de l'exercice figure à la page 45 de la brochure des comptes. La politique d'amortissement, ainsi que l'attribution et la dissolution des réserves, y sont présentées.

Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 24'496'393.75, contre CHF 18'562'641.15 à fin 2024.

A l'actif, les liquidités disponibles sont en forte hausse. Cette situation ne traduit toutefois pas une amélioration de la marge de manœuvre financière de la Commune.

En effet, une part importante de ces disponibilités devra être reversée au Canton au titre de la péréquation financière et figure à ce titre dans les passifs transitoires.

Par ailleurs, les crédits d'investissements déjà votés entraîneront, au cours des prochains exercices, des sorties de trésorerie significatives.

Au passif, après attribution de l'excédent de revenus de l'exercice 2025, le Capital s'élève à CHF 4'087'818.43.

Endettement

Au 31 décembre 2025, la commune présente un endettement financier de CHF 2'200'000.00.



Préavis clôturés en 2025

Le tableau ci-dessous présente de manière résumée les divers préavis bouclés au cours de l'exercice écoulé, les montants alloués, le total effectivement dépensé et la différence constatée.

Préavis	Résumé du titre du préavis	Décision	TI alloué	TI effectif	Différence
PA 19/2021 et PA 01/2023	Rénovation immeuble Pinte du Châtelard	06.12.2021 et 27.03.2023	1'990'000.00	1'997'261.10	7'261.10
PA 03/2023	Rempl. appuis culée Nord-Ouest Pont de Fenil	27.03.2023	262'500.00	224'915.74	-37'584.26
PA 02/2024	Dépl.+mise en conformité arrêts bus centre du village	18.03.2024	66'000.00	64'923.20	-1'076.80
PA 11/2024	Réf. trottoir en estacade et mur rte Châtel-St-Denis	23.09.2024	172'000.00	142'664.00	-29'336.00

Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2025

Le rapport de l'auditeur sur les comptes annuels 2025 est joint au présent document.

Conclusions

Au terme de ce rapport, nous nous plaignons à relever les bonnes relations entretenues avec votre Conseil tout au long de l'année et nous le remercions de son appui.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche des affaires communales, à toutes les bonnes volontés qui sont engagées dans les sociétés corésièranes, ainsi qu'au personnel communal toujours autant sollicité par le volume des tâches à accomplir.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :



le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis no 08/2026 sur la gestion et les comptes pour l'année 2025,
- vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets,

d é c i d e

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 tels que présentés ;
- d'approuver la gestion et donner décharge à la Municipalité pour l'année écoulée ;
- de donner décharge à la Commission de gestion 2025 pour son mandat.

Au nom de la Municipalité
le syndique le secrétaire

A. Rouge B. Kaveh